



Contrat d'engagement Saison 2026 – 2027

Grand Panier à 26 euros

Ce contrat comportant les 4 saisons porte sur une période allant du **8 Mai 2026 au 12 Mars 2027** à laquelle on enlève le vendredi 14 Août, le vendredi 25 Décembre et le vendredi 1 janvier, mais un double panier sera proposé la semaine suivante ou précédente ces trois dates soit **45 paniers hebdomadaires**.

En signant ce contrat, le consommateur et le producteur sont prêts à respecter mutuellement les engagements que chacun a envers l'autre ainsi que la charte des A.M.A.P.

Le producteur s'engage à :

- Produire dans le respect de la charte de l'agriculture Biologique.
- Assurer une transparence sur la vie de son exploitation (origine des produits, méthodes de travail, résultats économiques,...)
- Produire une diversité de légumes en quantité suffisante pour composer des paniers variés.
- Livrer les paniers au jour et heures fixées.
- Être régulièrement présent lors des distributions.
- Aviser les consommateurs en cas de difficulté de livraison : accident, maladie, problème climatique.
- Effectuer régulièrement des évaluations de la satisfaction.
- Être ouvert et à l'aise pour expliquer son travail.

Le Producteur :

Benjamin POUSIN (Aux jardins de la Fontaine) La Fontaine 37370 Saint Paterne Racan
Tel : 06.37.18.07.48

Date :

Signature :

L'adhérent de l'AMAP s'engage à :

- Payer sa part de la récolte à l'avance, en comprenant que cela implique le partage des risques et des bénéfices de la ferme.
- Venir chercher son panier aux jours et heures fixés ou prévenir une personne de l'Amap afin de trouver un arrangement.

- Communiquer en toute franchise sur les insatisfactions mais aussi sur les satisfactions.
- Partager ses initiatives avec la ferme mais aussi avec les différents adhérents de l'association.
- Adhérer à l'AMAP de la Choisille en payant une adhésion.
- Venir effectuer 1 journée participative à la ferme.

L'Adhérent :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Date :

Signature :

Contrat 2026-2027 :

Jour de distribution : tous les vendredi

Lieu de distribution : 9 All. de Bellevue, 37390 La Membrolle-sur-Choisille

Règlement : par chèque à l'ordre de « **Aux jardins de la fontaine** »

La valeur de l'engagement est de **1170 euros** correspondant à **45 paniers** d'une valeur unitaire de **26 euros TTC**.

Possibilité de paiement :

- 1 chèque de 1125 euros encaissé début Mai 2026.
- 3 chèques de 390 euros encaissés début Mai 2026, début Septembre 2026 et début Décembre 2026.
- 10 chèques de 117 euros encaissés chaque début de mois à partir de Mai 2026.

Contact :

- *Aux Jardins de la Fontaine : La Fontaine 37370 Saint Paterne Racan
Tél : 06.37.18.07.48 (Benjamin Pousin) - Mail : auxjardinsdelafontaine@gmail.com*

